

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 7 avril 2014

### Présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, SCHULER Sandrine, DEBRIN Virginie, DESARCE Maryse, PIAZZA Cécile, COLSON Frédéric, HAZOTTE Cédric, MARI Xavier, NICOLAS Jean-François.

Absent excusé : Bertrand SIMONIN

Secrétaire de séance : Cédric HAZOTTE

\*\*\*\*\*

Le Maire explique aux membres présents qu'à chaque début de séance, un compte rendu sommaire des entretiens et visites qui auront eu lieu lors des permanences sera établi. De la même façon, il sera demandé aux conseillers de bien vouloir rendre compte des différentes réunions auxquelles ils auront assisté préalablement.

### I) Représentants des délégués aux EPCI.

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SMASA (Syndicat Mixte d'assainissement)	Alain HERBIET Virginie DEBRIN	Maryse DESARCE Cécile PIAZZA
SIMVU de Rémilly (ordures ménagères)	Cécile PIAZZA Sandrine SCHULER	Alain HERBIET
SIVOM de Solgne (maternelles-primaires-gestion de l'ouvrier intercommunal – fête du 26 décembre (noël) – concours des maisons fleuries...)	Stéphane NICOLAS Maryse DESARCE	Xavier MARI Sandrine SCHULER
Syndicat des Eaux de Verny	Cédric HAZOTTE Bertrand SIMONIN	/ /
Syndicat scolaire de Delme (collège)	Xavier MARI Virginie DEBRIN	J. François NICOLAS
Syndicat Secours de Lutte contre l'incendie de Delme	J. François NICOLAS Frédéric COLSON	Alain HERBIET

### II) Commissions communales.

#### *Commission des finances et appels d'offres.*

**Président :** Stéphane Nicolas

**Vice président :** Virginie Debrin

**Membres :**

-Sandrine Schuler

**Compétences :**

- Etudie les questions financières et fiscales.
- Contrôle l'état des emprunts et des subventions.
- Analyse les projets de budget.
- Soumet au Conseil municipal l'approbation du compte administratif de l'exercice budgétaire précédent ainsi que le compte de gestion.

## *Commission urbanisme, travaux, circulation, sécurité, chemins d'exploitation, bâtiments et espaces publics.*

**Président :** Stéphane Nicolas

**Vice président :** Alain Herbiet

**Membres :**

- Cécile Piazza
- Virginie Debrin
- Cédric Hazotte
- Xavier Mari
- Jean-François Nicolas
- Frédérick Colson
- Bertrand Simonin

**Compétences :**

- Projets d'urbanisme, P.L.U, urbanisme réglementaire, ...
- Sécurité
- Gestion et entretien des bâtiments des infrastructures et des espaces communaux
- Chemins d'exploitation
- Pré-instruction de toutes les demandes déposées et liées à l'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme, renseignement, d'urbanismes, et droit de préemption, ...).
- Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux
- Voirie, programmation des travaux d'entretien des routes communales
- Canal, étang
- Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale, réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, ...)
- Eclairage
- Numérotation et dénomination des voies.

## *Commission communication, information, informatique, internet et intendance.*

**Président :** Stéphane Nicolas

**Vice président :** Frédérick Colson

**Membres :**

- Sandrine Schuler
- Xavier Mari
- Bertrand Simonin

**Compétences :**

- Communication municipal
- Site Internet, internet
- Supports divers
- Intendance informatique
- Elections
- Organisation des vœux du maire
- Pavoisement

## *Commission vie associative, animation, social, famille, enfants et troisième âge*

**Président :** Stéphane Nicolas

**Vice président :** Cécile Piazza

**Membres :**

- Sandrine Schuler
- Maryse Desarce
- Xavier Mari

**Compétences :**

- Assure la coordination du milieu associatif local et des manifestations festives
  - " AFR "
  - " ASPSA "
- Réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le village pour redynamiser la vie locale
- Convention avec les associations
- Actions sociales
- Accompagnement des jeunes et des personnes âgées

- Repas des anciens
- Naissances
- Décès

### Commission cadre de vie, environnement, fleurissement, illuminations et embellissement

**Président** : Stéphane Nicolas

**Vice président** : Sandrine Schuler

**Membres** :

- Frédéric Colson
- Cécile Piazza
- Maryse Desarce
- Cédric Hazotte
- Jean-François Nicolas

**Compétences** :

- Assure l'organisation la mise en place et l'entretien des espaces verts et fleurissement de la commune
- Assure l'organisation des illuminations de la commune
- Organisation du concours des maisons fleuries
- Organisation du concours des illuminations de Noël

Par ailleurs, **Monsieur Alain HERBIET** a été désigné en qualité de **correspondant Sécurité Routière** (référént auprès de la Préfecture) et **Monsieur Bertrand SIMONIN** en qualité de **correspondant Défense** (notamment chargé du pavoiement lors des dates commémoratives nationales).

### III) Délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 – art. 92 permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

- Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, dans les zones U – INAs – INA – IINA les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les cas définis par le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### IV) Délégations aux adjoints.

Le maire expose aux conseillers présents les arrêtés de délégations aux adjoints qui seront pris, avec effet à compter du 29 mars 2014, date de l'installation du nouveau conseil municipal, et qui porteront notamment sur :

Pour le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Alain HERBIET :

Remplir la fonction de responsable des problèmes de sécurité dans le village, responsable des travaux de voirie et des bâtiments.

Remplir la fonction d'ordonnateur. Il est donc accrédité pour la signature de toutes pièces attenantes à la comptabilité après dépôt chez le comptable d'un spécimen de signature en cas d'absence du maire. De même, il est délégué pour délivrer tous certificats et signer toutes pièces, tous actes administratifs, les permis de construire et différentes autorisations d'occupation et d'utilisation du sol en l'absence du maire.

Pour Madame Sandrine SCHULER, 2<sup>ème</sup> adjointe :

Remplir la fonction de responsable des fêtes et cérémonies organisées dans le village, ainsi que déléguée pour toutes les questions d'ordre social.

Remplir la fonction d'ordonnateur. Elle est donc accréditée pour la signature de toutes pièces attenantes à la comptabilité après dépôt chez le comptable d'un spécimen de signature en cas : en premier lieu de l'absence du maire, puis en second lieu de l'absence du 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Alain HERBIET.

Elle est également déléguée pour délivrer tous certificats et signer toutes pièces, tous actes administratifs, les permis de construire et différentes autorisations d'occupation et d'utilisation du sol en l'absence du maire, puis en second lieu de l'absence du 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Alain HERBIET.

#### V) Indemnités de fonction des adjoints.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de porter les indemnités de fonction pour chacun des deux adjoints à 80 % du montant maximal du barème en vigueur.

#### Divers.

- Changement des horaires d'ouverture de la mairie : à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, les permanences de mairie seront ouvertes au public : **les mercredis de 17 h à 18 h et les samedis de 10 h à 11 h 30.**
- Le maire suggère de mettre en vente le stock de pavés situés sur le domaine public. En effet, suite aux travaux d'accessibilité, ceux-ci sont entreposés sur le domaine public et les personnes intéressées par le rachat de ce stock pourront se faire connaître en mairie.
- Monsieur HERBIET a fait intervenir les pompiers concernant les nids d'abeilles situés à l'église et la mairie.
- Le contrat concernant la vérification des extincteurs sera étudié (mise en place d'un extincteur dans la salle du conseil).
- Autorisation est donnée à Monsieur MARI de remettre en état la croix située à l'entrée du village, celle-ci étant tombée au pied de sa stèle.
- Suite à la réunion concernant la CC du Sud Messin, Stéphane NICOLAS informe les conseillers sur le fonctionnement de la communauté de communes et indique que l'élection du Président et des Vice-Présidents aura lieu le 15 avril prochain. Lors de cette réunion, le maire s'est entretenu avec le président du syndicat d'assainissement (Smasa) qui a émis la possibilité de prévoir une réunion publique à l'intention des habitants afin de leur expliquer les avancées concernant la mise en place de l'assainissement dans la commune.
- Le Maire informe n'avoir pas exercé le droit de préemption de la commune sur les demandes d'intention d'aliéner concernant les terrains situés section 21 parcelles 19 et 20.
- Un point a été fait par Sandrine SCHULER sur les projets de fleurissement dans le village. Une action commune entre l'AFR et la municipalité se fera concernant la mise en place du fleurissement.
- Il a été décidé, au regard de sa dangerosité, de céder à l'APSA l'ancien véhicule des pompiers situé en face de l'église.

Le Maire,  
Stéphane NICOLAS

